

Ordre du jour du Conseil d'École le 14 novembre 2019

Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu du précédent Conseil d'École.
2. Résultat des élections, présentation des nouveaux membres du Conseil d'École
3. Présentation du règlement intérieur du conseil d'école.
4. Règlement intérieur de l'école et Charte de la Laïcité.
5. Bilan de la rentrée: effectifs et organisation pédagogique.
- 6 . Projet d'école 2016-2020 et actions connexes.
7. Rôle RASED et prise en charge des enfants en difficulté.
8. Bilan et fonctionnement du compte OCCE (coopérative scolaire).
9. Bilan des exercices de sécurité :
 - Incendie
 - Attentat intrusion
10. Points soulevés par les représentants des parents d'élèves

Questions pour la Mairie :

Restauration scolaire -composition des menus

Restauration scolaire – Temps de repas lorsqu'il est suivi d'un TAPO

Problème de surveillance lors des temps périscolaire

Questions pour l'équipe enseignante

Utilisation des outils de communication numérique

2

Dossier de rentrée

Utilisation de la fonction « copie cachée » lors de l'envoi des mails

Opération course de solidarité pour une association

Projets – remerciements

11. Agenda.

Adoption du compte-rendu du précédent Conseil d'École

Le compte-rendu du Conseil d'École du 18 juin 2019 est adopté.

Installation du nouveau Conseil d'École

Madame LE SOMMIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription de Cesson-Sévigné, assiste de droit aux séances du conseil d'école.

Les professeurs des écoles

CP1: Mme Isabelle GUEGUEN

CP2: Mme Anaïg RESCAN

CP/CE1 : Mme Émilie FETIS

CE1-1 : Mme Émilie ANDRE

CE1-2: Mme Cécile BERNARD (lundi - jeudi - vendredi)

M. JARNOIN (mardi)

CE2-1 : Mme Olivia FOULE

CE2-2 : Mme Claire SAULEAU (1/2 mercredi - jeudi – vendredi)

Mme Emmanuelle MAHE (lundi - mardi - 1/2 mercredi)

CE2/CM1: Mme Mathilde BALANANT

CM1 : Mme Patricia DEFIVES

CM1-CM2 : M. Jean-Yves RAVACHE

CM2-1 : Mme Sandrine PLANTARD (lundi - mardi - 1/2 mercredi)

Mme Agnès PLAZENET (jeudi - vendredi - 1/2 mercredi)

CM2-2 : Mme Célia RUElLOU

Les représentants territoriaux

M. DEHEASE Olivier, Maire de lka commune d'Acigné

M. BESNARD Cédric

Directeur Scolaire-Enfance-Jeunesse-Sport.

Mme ROUX Catherine

Adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires

Les représentants des parents d'élèves élus APECHE

Titulaires:

Mme BERNAUDIN Anne-Claire (CE2 et CM2)

Mme MOHEDANO Élodie (CE2)

Mme NOBILET Séverine (CE2 et CM2)

Mme WYNS Julie (CE1 et CM2)

Mme PICHODO-LY Fatimata (CE1)

Mme MARGERY Marie (CM1)

Mme LE GLEUT Karelle (CE1)

Mme BERTHET Lucy (CM1)

Mme GUILLEMOT Perrine (CE1 et CE2)

Mme GRENECHE Marion (CM2)

M. RICHARD Guillaume (CP et CE1)

Mme BELLINA Peggy ((CE1)

Suppléants:

Mme JARDE-JEANNEAU Emilie (CM1)

Mme JACQUELINE Monika (CP et CE2)

M. LONGET-GOUGEON Aurélien (CM2)

Mme ARNOUD Aurélie (CE2)

Mme MATHONNAT Delphine (CE1)

M. JARDIN Frédéric (CE2)

Mme LEROUVREUR Claire (CE1 et CM1)

Mme VERSABEAU Amélie (CP)

Mme VIRAMA-BESSERVE Ingrid (CP)

Absents excusés:

Mme LE SOMMIER, IEN

Mr DEHAESE, maire

RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

A la suite des élections des représentants des parents d'élèves, le Conseil d'École est constitué pour l'année scolaire 2019-2020

1. Composition

- Madame LE SOMMIER, Inspectrice de l'Éducation Nationale circonscription de Cesson Sévigné, assiste de droit aux séances du conseil d'école.

- La directrice (présidente)
- Les enseignants ainsi que leurs remplaçants au moment du conseil.
- Les représentants élus des parents d'élèves.
- Le maire ou son représentant.
- Un responsable des affaires scolaires et périscolaires.

Peuvent assister avec voix consultative pour les affaires les intéressant :

- Les autres personnels RASED
- Le médecin scolaire

2. Périodicité.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre (peuvent s'ajouter des conseils d'école extraordinaires) à l'initiative de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

3. Attributions :

Le Conseil d'École :

- Établit son règlement intérieur.
- Peut établir un projet d'aménagement du temps scolaire qui sera soumis à l'Inspecteur d'Académie, après avis de l'IEN.
- Donne tous avis, dans le cadre du projet d'école, sur : l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants, les conditions de bonne intégration des enfants handicapés.

Il est strictement interdit l'enregistrement du Conseil d'École avec téléphone portable ou tout objet connecté

4 ; Invitation

La directrice adresse un ordre du jour à chacun des membres du Conseil d'École au moins 8 jours avant le Conseil. Les questions des parents doivent parvenir à la directrice une semaine au plus tard avant le Conseil d'École. Un sujet ne figurant pas à l'ordre du jour sera reporté au conseil suivant.

Une invitation parvient aux titulaires une semaine avant la réunion. A charge pour les titulaires de se mettre en contact avec un suppléant en cas d'empêchement.

5. Délibération

La directrice rappelle l'ordre du jour et l'explique . Des suppléants peuvent assister au Conseil d'École, en surnombre, en évitant d'intervenir dans les débats, pour ne pas déséquilibrer les partis en présence.

Le conseil d'école est une instance qui respecte la laïcité : il n'est ni une tribune politique ni une tribune religieuse.

Le Conseil d'École doit être un lieu d'échange et de consultation où les sujets abordés concernent le fonctionnement général de l'école.

6. Diffusion du procès-verbal

Suite aux dernières notifications, seuls les directeurs sont habilités à rédiger les procès-verbaux des conseils d'école. Il en sera donné lecture aux parents délégués et ceux-ci seront communiqués à la Mairie. Un procès-verbal est établi par la directrice pour chaque séance à partir des notes du ou de la secrétaire. Avant toute diffusion, il est relu, complété puis signé par le ou la secrétaire et la directrice. Des copies sont adressées à chaque membre du Conseil d'École ainsi qu'aux parents qui en font la demande.

Le compte rendu du Conseil d' École sera diffusé :

- affiché sur le panneau à l'entrée de l'école donnant sur la place F. DOLTO
- affiché sur la porte d'entrée donnant sur le stade
- diffusé par voie électronique à l'APECHE, qui se chargera de le transmettre aux parents d'élèves.

Le présent règlement a été lu et adopté à l'unanimité lors du conseil d'école du jeudi 14 novembre 2019.

Règlement intérieur et charte de la laïcité

L'espace scolaire est le lieu de construction du futur citoyen. *Les élèves, en cours de formation, apprennent progressivement à respecter les règles et les principes de la vie en société. Faire respecter la laïcité dans l'enceinte scolaire nécessite notamment d'apporter une réponse à toute atteinte ou*

contestation de ce principe constitutionnel. Les personnels d'éducation et les enseignants transmettent le sens de la laïcité et la font vivre à travers les enseignements et les actions éducatives.

Le directeur d'école garantit le respect de la laïcité à l'école (cf. Charte de la laïcité). Au sein de l'établissement, une réponse ferme est apportée systématiquement en cas d'atteinte à la laïcité. Pour ce faire, l'ensemble des personnels doit détecter et signaler toute situation contradictoire avec la laïcité, par le canal de Faits établissement. Cette application permet de signaler les incidents afin que le respect du principe soit effectif et que tout le soutien nécessaire puisse être apporté le cas échéant.

En cas de non-respect par un élève de l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant une appartenance religieuse, un dialogue précède obligatoirement toute procédure disciplinaire. Dans le dialogue, il convient de faire comprendre aux élèves et aux familles le fonctionnement et les exigences de l'École républicaine, en termes de droits et de devoirs, que la Charte de la laïcité rappelle explicitement.

Bilan de la rentrée scolaire :

Effectifs et organisation pédagogique

Effectif et répartition des élèves:

CP1: 25 élèves

CP2: 25 élèves

CP/CE1 : 22 élèves (14 CP-8 CE1)

CE1-1 : 25 élèves

CE1-2: 26 élèves

CE2-1 : 27 élèves

CE2-2 : 27 élèves

CE2/CM1 : 23 élèves (7 CE2 - 16 CM1)

CM1 : 28 élèves

CM1-CM2 : 25 élèves (15 CM1- 10 CM2)

CM2-1 : 29 élèves

CM2-2 : 29 élèves

effectif total : 311 élèves

Les plus petites classes ont privilégié un effectif moindre, en raison de l'**apprentissage de l'autonomie**.

Enseignement des langues vivantes

Tous les élèves de l'école bénéficient d'un enseignement de l'anglais dispensé:

- soit par l'enseignant de la classe,
- soit par un décloisonnement avec un enseignant de l'école.

Il n'y a pas d'intervenant extérieur.

Enseignement de la natation scolaire

La piscine de Cesson est fermée jusqu'à nouvel ordre, nous avons 2 créneaux à Chateaugiron.

10 séances : 1ere séance le 19 mars réservée aux CM2 pour le test d'aisance en prévision du kayak.

CP : 2 créneaux à la piscine Inoxia de Chateaugiron de mars à juin.

Les élèves se rendent sur place en car alloué par la mairie.

CE1 et CE2 conditionné à la réouverture de la piscine de Cesson-Sévigné

Évaluations

Les évaluations annuelles se dérouleront sur 3 périodes:

Certaines classes partagent l'année scolaire en 3 parties égales. Le LSU sera imprimé dans les classes de CP, CE1 et CE2. Les autres classes auront accès uniquement par educonnect.

Des évaluations nationales en direction de tous les élèves de CP et de CE1 ont eu lieu en septembre.

Elles ont été initiées mi-septembre à but diagnostic. Avec les collègues de GS, une analyse des résultats a été menée conjointement entre l'élémentaire et le Chat Perché.

Les parents ont reçu la grille de résultats individuels. Ils ont eu la possibilité de consulter les enseignants s'ils désiraient des précisions.

RASED et prise en charge des élèves en difficulté

Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (RASED)

A l'école, certains enfants peuvent éprouver des difficultés d'apprentissage, et/ou de relation :

A la demande de l'enseignant et avec l'accord des parents, les membres du RASED peuvent apporter une aide sur le temps scolaire. Le travail se fait dans l'école, en relation avec les enseignants, avec la famille, et en partenariat avec les structures extérieures. *Le rased peut aussi intervenir suite à une demande des parents*

Présentation des membres du RASED:

- Mme Marie BOUR, psychologue scolaire propose:
 - des temps de travail avec les enseignants afin d'analyser les difficultés et contribuer à élaborer une aide personnalisée.
 - des entretiens avec la famille et des rencontres avec l'enfant pour un éventuel bilan psychologique, voire un suivi.
 - Les entretiens et le travail réalisés avec l'enfant sont strictement confidentiels. Ils ne figurent pas sur le livret scolaire.
- Mme Brigitte LORINQUER, enseignante spécialisée à dominante pédagogique (maîtresse E)
 - sur des temps de travail avec l'enseignant, aide à identifier les difficultés liées à l'apprentissage scolaire des élèves.
 - met en place des démarches adaptées, en concertation avec les enseignants, pour favoriser le progrès et la réussite de chacun.
 - Son intervention se fait sur temps scolaire.

Élèves en situation de handicap:

- Madame Valérie VIVIER est l'enseignante référente de scolarité pour la scolarisation des élèves en situation de handicap.

7 élèves de l'école sont concernés par un PPS (Projet Personnel de Scolarisation). Il précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires à partir de l'évaluation des besoins des élèves.

Projet d'école 2016-2020

Rédigé au cours de l'année scolaire 2015-2016 , il fait suite au bilan du projet 2012-2015

Il s'agit d'un projet pour les écoles maternelles et élémentaires.

Il est validé par IEN et DASEN

Il a été mis en œuvre à partir du 1er septembre 2016.

Les deux axes de progrès du projet d'école sont communs à celui de l'école maternelle.

Intitulé du premier axe de progrès :

« Dire, lire, écrire pour mieux communiquer ».

Des modalités de mise en œuvre ont été établies afin de développer l'accès à la littérature.

Des actions sont menées avec le Sentier des mots, en partenariat avec la médiathèque.

La médiathèque organise des temps de travail autour de thèmes proposés par elle-même ou par les enseignants.

Temps de lecture libre en classe.

Un échange autour d'ouvrages communs entre les CM2 et les 6èmes du Collège Jacques Brel est reconduit depuis plusieurs années.

Intitulé du deuxième axe de progrès :

« Vivre ensemble pour apprendre ensemble. »

Il correspond à une volonté de l'équipe enseignante d'accentuer le travail sur un savoir être qui incitera les élèves à être plus respectueux des uns et des autres, ainsi que du monde qui les entoure.

L'apprentissage du vivre ensemble est un enjeu prioritaire. La cohésion entre les élèves, leurs parents, les équipes éducatives et les enseignants via des projets fédérateurs permet d'instaurer une relation de confiance et un climat scolaire paisible respectueux et dynamique.

Dans cet état d'esprit un conseil des enfants pour l'école, mis en place en 2017, est reconduit tous les ans. Il est constitué des représentants de chaque classe : deux délégués et deux suppléants (2 garçons et 2 filles). Un vote a eu lieu la même semaine que l'élection des délégués de parents d'élèves en utilisant le matériel et le protocole de toute élection. Ce conseil est constitué de Madame PLAZENET, de Madame

Roux, Adjointe à La Petite Enfance-Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires, d'un représentant du service périscolaire.

La présidente réunira le conseil des élèves au moins une fois par période, voire plus fréquemment en cas d'actualité. Ce conseil portera sur le fonctionnement général de l'école. Le prochain aura lieu le lundi 25 novembre 2019.

Les temps de concertation avec les acteurs de la communauté éducative ont permis une harmonisation des règles de vie communes.

Ainsi, les réponses éducatives sont cohérentes et permettent de développer un climat de confiance au temps scolaires et péri-scolaire.

Un compte rendu peut-il être envoyé aux rpe ? C'est possible, cela permet d'intégrer les élèves dans la vie de l'école et pas seulement de la classe.

Sorties scolaires :

CM2 - Océanopolis du mercredi 18 au vendredi 20 septembre 2019. Il a été initié tôt dans l'année afin de renforcer la cohésion de classe. Les effets ont été remarqués dans le climat de travail qui a suivi. Si possible, volonté de renouveler l'année prochaine

CP1, CP2 CP/CE1 : Classe rivière et nature : Belle Ile en Terre du 18 au 20 mai 2020 . Réunion d'information en janvier

CE1 et CE1-2 : classe équiculture Fenicat à Bruz 14 - 15 mai 2020. Réunion d'information en janvier

CE2-1 et CE2-2 : Classe Patrimoine Mont Saint-Michel 9 et 10 avril 2020. Réunion d'information en décembre

CM1 : Classe de ville à Rennes 31 mars au 2 avril 2020. Réunion d'information à partir de janvier

CE2/CM1 et CM1/CM2 : 28 au 30 avril 2020 Classe de mer Noirmoutier. Réunion d'information fin février

NB : Pour les parents de plusieurs enfants, ayant des difficultés financières, ou des craintes concernant le déroulé des sorties scolaires, une solution pourra vous être apportée par l'école. Pour les difficultés financières, une caisse est allouée à cette aide aux familles.

Pour la mairie, les demandes doivent être individuelles. (CCAS) Si les parents savent qu'ils vont être en difficulté, ils doivent aller voir rapidement la mairie, car il y a peu de réunions. Les parents doivent

demander un rendez-vous pour une aide voyage scolaire. La mairie va recommuniquer sur les critères et documents à fournir.

Le Parcours éducation artistique et culturelle.

La frise historique de parcours artistique et culturel se pérennise.

L'outil est organisé selon les 6 domaines artistiques : il s'agit d'une frise multicolore que les élèves complètent chaque année avec une image des œuvres d'art étudiées.

Deux projets artistiques dominants couvrant deux domaines seront répartis selon chaque cycle, tout en abordant les autres domaines.

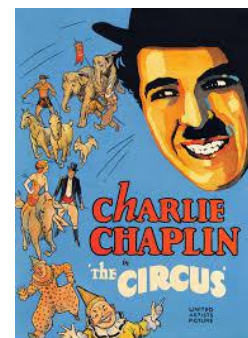
La fréquentation d'espaces culturels est privilégiée.

Médiathèque, visite au FRAC, aux archives départementales.

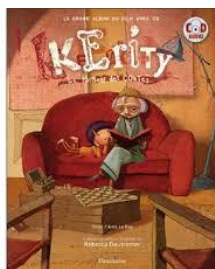
Participation aux actions "École et Cinéma" pour
tous les élèves du CP au CE2, 3 films dans l'année :

Le Cirque de Charlie Chaplin le 14 novembre :

Comédie dramatique américaine réalisée par Charlie Chaplin en 1928. *Le Cirque* est sorti quelques mois après la naissance du cinéma parlant.



Charlot, vagabond, est pris pour un pick-pocket par un policier qui le prend en chasse. Il se réfugie sous le chapiteau d'un cirque en pleine représentation et perturbe tous les numéros pour le plus grand plaisir des spectateurs. Le directeur du cirque l'embauche en tant qu'homme de piste. Chaque soir, à cause de sa maladresse, il déchaîne l'hilarité de l'assistance et devient à son insu la vedette du spectacle. Il tombe amoureux d'une belle écuyère, Merna, fille du directeur, mais celle-ci préfère Rex, le funambule.



En Janvier :

Kérity la maison des contes

Kérity, la maison des contes est un film d'animation franco-italien réalisé par Dominique Monfery, sorti en 2009. Ce film a reçu la mention spéciale du jury lors du Festival international du film d'animation d'Annecy 2010.

L'histoire se passe à Kérity, où le jeune Nathaniel, 7 ans, emménage avec ses parents et sa grande sœur Angelica dans l'ancienne maison de leur tante Éléonore, récemment décédée. Chacun des deux enfants reçoit d'elle un héritage : Angelica obtient une poupée, tandis que Nathaniel est le légataire de la bibliothèque où se cachent les nombreux livres dont il chérit tant les histoires que sa tante lui lisait. Mais Nathaniel ne sait toujours pas lire. Il se trouve que ces livres ne sont pas de simples livres et qu'ils renferment un secret...



En Mars :

Bovines ou la vraie vie des vaches : documentaire

Dans les champs, on les voit, étendues dans l'herbe ou broutant paisiblement. Grosses bêtes placides que l'on croit connaître parce que ce sont des animaux d'élevage. Au rythme de l'animal, au milieu d'un troupeau, "Bovines" raconte la vie des vaches, la vraie.

Le Parcours citoyen.

Élaboration de règles du "vivre ensemble"

Investissements autour des journées de la laïcité, de la semaine contre le harcèlement à l'école en instaurant des débats dans les classes.

Marche verte du 18 au 22 novembre, participation de toutes les classes pour récolter des déchets. Objectif: récolter 1 tonne à l'échelle académique. Il sera demandé aux enfants d'apporter des gants et un sac poubelle.

Participation des élèves aux événements liés à la mémoire d'Acigné.



Les élèves de CM1 et CM2 ont été conviés à la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Ils sont venus nombreux. Nous espérons que ce devoir de mémoire se développera dans les années à venir. Un travail dans les classes a été effectué à cette occasion. (élaboration d'une affiche et de dessins à accrocher au blouson sur le thème de la colombe de la paix). Les élèves ont énuméré les noms des soldats morts pour la France. L'école a reçu le diplôme de citoyenneté par l'association des anciens combattants d'Acigné. Il est affiché dans le tableau place Dolto.

Conseil des délégués d'élèves: 25 Novembre 2019 en présence de Madame ROUX et de l'équipe du périscolaire

Course du muscle : Ce fut un beau moment de solidarité, un bel investissement des enfants, beaucoup de parents d'élèves étaient présents, Ce genre d'événement permet de favoriser la cohésion de notre école.

Pour l'année prochaine, il faudra penser à un support pour éviter le gaspillage lors de la fabrication des gâteaux. Privilégier les gâteaux au chocolat qui partent plus facilement.

Recette: 4284,35€

Retour très positif mais certains parents ont remonté que certains enfants s'étaient sentis obligés de donner de l'argent et ne comprenaient pas le sens de leur course si personne ne la finançait. Mais globalement retour très positif des enfants et des parents.



Marche Verte

Tous les élèves, étudiants et personnels de l'académie de Rennes sont invités à se mobiliser pour une grande marche verte académique du 18 au 22 novembre 2019, pendant la semaine européenne de réduction des déchets

Non au harcèlement

Investissements pédagogiques lors de la journée contre le harcèlement à l'école qui eu lieu le jeudi 07 novembre en instaurant des débats dans les classes.

Il s'agit de faire disparaître des écoles et établissements les phénomènes de harcèlement. L'interdiction du portable à l'école et au collège est un élément essentiel de cette lutte contre le harcèlement. La réussite de la lutte contre le harcèlement repose également sur l'engagement des élèves.

Le Volet numérique

Toutes les classes sont munies de vidéo-projecteurs interactifs.

Les 16 tablettes disponibles pour toutes les classes sont aussi utilisées régulièrement. Elles permettent à chaque élève d'utiliser l'outil informatique de manière individuelle (traitement de texte, recherches pour des exposés, sites éducatifs)

Utilisation de la flotte informatique de la salle : La priorité est laissée au cycle 2 pour l'apprentissage du traitement de texte. Le flux internet de la salle a été grandement amélioré grâce à l'obtention pour chaque élève d'un code d'accès individuel.

La responsabilisation de l'élève sur les dangers est en adéquation avec la charte informatique

Bilan OCCE

Afin d'adhérer à l'OCCE (affiliation et assurance), l'école doit chaque année en fonction du nombre d'élèves verser une cotisation et régler une assurance scolaire collective. Afin de participer à cette dépense, les familles, sur la base du volontariat, ont versé une cotisation à l'école.

Le compte OCCE est alimenté par une subvention de la Mairie, par les bénéfices des actions de l'association des parents d'élèves (APECHE) qui nous sont reversés, par les bénéfices de la vente des photos de classes et d'autres actions. Ces fonds permettent de financer des projets de classes (sorties de cinéma, de théâtre, participation aux classes de découverte, dépenses urgentes ou dépenses non prises en charge par la Mairie ...).

L'APECHE a aidé l'école pour les sorties en dehors d'Acigné (transports et activités payantes).

Le Compte OCCE est constitué :

- du versement d'un don de l'APECHE (fonds récoltés suite à la mise en place d'actions spécifiques (fête de l'Ecole, loto galette, vente de sapins ...),
- des Subventions de la mairie
- de la cotisation des parents en début d'année.

CHARGE	
---------------	--

60700008	Achat de produits pour cessions	7137,93 €
61681008	Assurances versées pour la coopérative	3588,17 €
61810008	Charges des activités éducatives	55530,30 €

PRODUIT

70700008	Vente de produits pour cessions	9526,40 €
70800008	Produit des activités éducatives	8640,70 €
74100008	Subventions d'état, des collectivités	2669,00 €
74200008	Autres subventions	40,00 €
75000008	Autres produits courants	0,00 €
75600008	Participations volontaires des familles	44468,87 €
76700008	Produits financiers (mutualisation)	0,00 €
77000008	Produits exceptionnels	0,00 €
	Total des produits	65344,97 €
		+
OU	Déficit(2)	1774,52 €

Bilan de l'exercice incendie

Le bilan s'est effectué dans les locaux sur le temps scolaire.

Il s'est déroulé le vendredi 13 septembre 2019 dans de bonnes conditions et n'a pas révélé de dysfonctionnements matériels ou organisationnels notables .

Exercice confinement fait en tout début d'année.

Exercice intrusion fait.

Deux autres exercices seront organisés au cours de l'année scolaire.

Plan Particulier de Mise en Sécurité

Il est mis à jour chaque année. Une information est donnée aux familles concernant l'exercice PPMS.

Un exercice a été effectué le mardi 25 septembre 2018 dans le cadre du **risque d'intrusion extérieure malveillante** (alerte attentat avec confinement).

Une réflexion locale est menée avec l'ensemble des acteurs autour du système d'alarme et des possibilités techniques.

Cet exercice se situe, ainsi que les suivants, dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2015-2016.

Les 2 documents sont toujours mis en place :

- Un PPMS « risques majeurs », tel qu'il est conçu depuis 2002, pour faire face aux accidents d'origine naturelle et technologique.

- d'origine naturelle (inondation, tempête...)

- d'origine technologique (transport de matières dangereuses...)

L'exercice a eu lieu le mardi 24 septembre 2019.

-Un PPMS « attentat-intrusion ».

Le PPMS « attentat-intrusion » est destiné à prendre en compte deux situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères, attentats...)

- Un attentat ciblant directement l'école.

- Un attentat extérieur commis à proximité de l'école.

Pour répondre à ces nouvelles instructions, l'équipe enseignante et la Mairie ont mis à jour ces documents. Ce dialogue avec la Mairie est indispensable pour garantir la continuité des procédures avec le temps périscolaire.

Dans un souci d'efficacité, la menace d'un « attentat intrusion » a tout d'abord été traitée en ce début d'année.

Monsieur JAN et Mme HAUTE, policiers municipaux, correspondants sécurité école pour la commune d'Acigné ont assisté à l'exercice. Cette observation extérieure enrichit notre analyse et permet d'évaluer au mieux le PPMS. Une fiche d'évaluation PPMS a été rédigée et transmise à la Mairie.

Ces exercices renforcent notre culture nécessaire à la sécurité.

Points soulevés par les représentants des parents d'élèves

Questions pour la Mairie :

Restauration scolaire -composition des menus : quelle part de produit brut, transformé, ultra transformé dans les menus et dans les goûters ?

Remplacement des protéines animales par des protéines végétales, questionnement sur la composition des produits.

Les repas sont validés par la nutritionniste et sont élaborés avec de bons produits. Peu de parents (très peu au vu du nombre d'enfants dans l'école) se sont déplacés lors de la soirée d'information sur la loi EGALIM et notamment la question des menus végétariens et de leurs compositions, en présence de la diététicienne.

Restauration scolaire – Temps de repas lorsqu'il est suivi d'un TAPO .

Des enfants sont privés ou menacés de privation de TAPO s'ils ne finissent pas leurs repas.

C'est un comportement qui n'est bien sûr pas cautionné par la mairie. Les enfants attendent dans le hall que le groupe ait fini de manger. Les enfants ont le temps de manger (1h15 pour les CP CE1) et ne doivent pas avoir de pression pour manger. Un rappel a été effectué auprès des animateurs.

Problème de surveillance lors des temps périscolaire : Plusieurs remontées de parents d'élèves de problèmes de perturbations lors des temps périscolaire le midi, le soir et sur les temps d'études.

Interrogation sur le turnovers des animateurs, sur leur formation.

Les référents sont moins identifiés par les parents

Le temps du midi :

Réponse de la mairie: en termes d'encadrement, le temps du midi n'est pas un accueil de loisirs mais une pause méridienne, il n'y a donc pas de normes d'encadrement.

Depuis 3 ou 4 ans, suite à des choix de la ville d'Acigné de pérenniser des agents et des temps de travail convenables en volume horaire hebdomadaire, les volumes horaires proposés sur les postes restants sont faibles (2h chaque midi, soit 8h par semaine) voire fractionnés, ce qui intéresse peu les animateurs formés. Il existe donc de réelles difficultés à trouver du personnel qui est parfois recruté le matin même pour le midi. La ville d'Acigné est aussi confrontée à des agents qui démissionnent pour un autre poste avec un volume horaire plus important.

Exemple ; il y a eu 4 démissions aux vacances de la Toussaint qu'il a bien fallu compenser, non sans difficultés.

A l'inverse, quand le recrutement d'un agent n'est pas satisfaisant en terme d'encadrements auprès des enfants ; les contrats peuvent ne pas être reconduits

L'ensemble des agents participe à une réunion de rentrée fin août (avec un livret explicatif pour chaque agent) et à 2 autres au cours de l'année scolaire pour faire le point sur le fonctionnement général des services périscolaires.

Les référents par service existent toujours mais il y a eu du changement.

Madame Emilie Queguiner, coordinatrice périscolaire est toujours présente sur le temps du midi (11h45-13h50), elle est dans les locaux de la maternelle, ainsi que sur la garderie du soir (16h30-18h45). Néanmoins, avec les travaux du Pôle Enfance et l'organisation des garderies sur 2 sites (maternelle et élémentaire), Mme Queguiner est physiquement en garderie du soir à l'école maternelle du Chat Perché. Elle est disponible si les parents de l'école élémentaire souhaitent la solliciter.

Pour le temps du midi de l'école du Chevré, la référente est Cassandra PREMAPIN également responsable de l'Espace Jeunes
Pour l'étude surveillée, le référent est Pierre BENARD, également animateur à l'Espace Jeunes.

Changement de déroulé de l'appel sur le temps du midi : l'appel n'est plus fait pour toutes les classes sous le préau à 11h45 les élèves externes sont aussi pointés.
L'appel débute dès 11h45 uniquement par les CP-CE1, les autres niveaux CE2-CM1-CM2 sont appelés plus tard au fur et à mesure du service. Cela évite aux classes de grands d'attendre sous le préau.

En parallèle, les enseignants assurent la sortie des élèves externes en les accompagnant au portail : la liste des élèves externes par classe leur étant transmis chaque jour scolaire.

L'étude surveillée :

Réponse maladroite de l'animateur qui répond « je ne peux pas être partout » : une réunion avec l'équipe de l'étude surveillée a eu lieu pour faire un point sur l'organisation et la posture.

La question de la politesse « Bonjour » « Au revoir » se doit d'être réciproque : encadrants vers parents et parents vers encadrants.

Question de parents: dans certaines écoles, des retraités volontaires aident aux devoirs pour aider en plus de l'animateur. Ils ne prennent pas un poste mais aident l'animateur, en renfort. Quelle possibilité ?
Réponse mairie à réfléchir, difficulté à trouver des bénévoles

Questions pour l'équipe enseignante

Utilisation des outils de communication numérique : crainte des parents que ce soit le seul canal, perte du lien du travail de l'enfant

Dossier de rentrée à signer, les parents ne savent pas s'ils ont signé. Lorsqu'il n'est pas demandé une signature, il n'y a pas à signer. Pour le dossier de début d'année, une feuille récapitulative à signer est remise aux parents.

Difficulté en particulier lorsque les parents ont plusieurs enfants et que les modes de communication sont différents.

L'outil est amené à évoluer.

Utilisation de la fonction « copie cachée » lors de l'envoi des mails. Il est demandé aux enseignants d'utiliser cette fonction pour éviter la propagation des adresses mails non voulues.

Projets : remerciements des parents d'élèves pour les projets mis en place pour cette année.

Conseil d'école 2ème trimestre : **le 16 mars à 18h15**

Conseil d'école 3ème trimestre : **le 04 juin à 18h00 (date pouvant changer en fonction de la fête de l'école)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00